

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 3 (1884)
Heft: 7

Artikel: Les pièces frappées à l'occasion des Tirs fédéraux
Autor: Trachsel, C.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

N° 2.

Variété qui ne diffère de la précédente que par quatre traits tracés à égale distance sur la circonférence transversale. Le poids de cette monnaie, également d'or, est de 2,496 mgr.

N° 3.

Monnaie de bronze oxydé de la même forme que les précédentes, mais un peu plus grosse. Poids, 2,296 mgr.

C'est la première fois que j'ai vu des monnaies gauloises de cette forme.

N° 4.

Je terminerai en mentionnant une imitation gauloise de la monnaie romaine au type du crocodile frappée pour la colonie de Nîmes : COLONIA NEMAVSVS.

Le crocodile représenté sur cette imitation a cela de particulier que les dents de la mâchoire supérieure de l'animal ne correspondent pas à celles de la mâchoire inférieure, ce qui produit un effet des plus comiques. Je donne un dessin du numéro 1 avec les deux sections et du numéro 4 au type du crocodile.

Lausanne, le 2 octobre 1884. C.-F. TRACHSEL, D^r.

Les pièces frappées à l'occasion des Tirs fédéraux.

On lit dans le *National* :

« Les journaux ont annoncé récemment que le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1885 à Berne ferait frapper à la Monnaie fédérale 25,000 écus de tir de cinq francs.

» C'est une petite amélioration sur ce qui s'était fait pour les Tirs fédéraux de Fribourg 1881, et Lugano 1883, pour chacun desquels il avait été frappé à la Monnaie fédérale 30,000 écus de tir de cinq francs.

» On se souvient que ces frappes considérables avaient été beaucoup critiquées, surtout celle pour la fête de Lugano, parce que l'écu de 1883, médiocrement réussi, ne rachetait pas, par un beau fini, cet excès de production.

» En calculant à fr. 169 environ, la valeur actuelle du kilo

d'argent à 900 millièmes, titre de nos pièces de cinq francs suisses, on trouve que l'écu, de 25 grammes, renferme pour 4 fr. 22 1/2 centimes d'argent, ce qui donne un bénéfice de 77 1/2 centimes par pièce, pour l'entrepreneur.

» Une frappe de 25,000 pièces laissera donc un gain approximatif de 19,375 francs ; joli denier, au moyen duquel il sera sans doute possible de consacrer au dessin et à la frappe de l'écu de Berne une somme un peu plus élevée qu'autrefois.

» Il faut en prendre son parti ; dès l'instant où le prix de l'argent brut permet de réaliser d'aussi beaux bénéfices, la tentation pour les comités en quête de ressources est trop grande pour qu'ils renoncent entièrement aux frappes exagérées. Seulement, nous estimons que les preneurs sont en droit d'en vouloir pour leur argent, c'est-à-dire de réclamer des pièces parfaitement réussies. Nous signalons la chose au Comité de Berne ; il est mieux placé qu'aucun autre pour réagir utilement dans le sens indiqué. En le faisant, il travaillera dans son propre intérêt et dans celui des Comités futurs.

» Quoiqu'il en soit, nous voilà bien loin des procédés antérieurs :

» Pour le Tir fédéral de Coire 1842, on frappa 6000 *écus neufs* et seulement 3200 pour celui de Glaris 1847.

» La première frappe d'écus de tir de cinq francs exécutée par la Monnaie fédérale est celle pour Soleure 1855 ; elle ne fut que de 3000 pièces ; on remonta à 5000 pièces pour Berne 1857, puis à 6000 pour Zurich 1859.

» Pour le Tir fédéral de Stanz 1861, la Monnaie fédérale a également frappé 6000 écus de cinq francs, qui ont occasionné à la caisse de la fête une dépense de fr. 2844-90 pour coin, frais de frappe et *agio sur l'argent*.

» On a aussi frappé, mais pas à la Monnaie fédérale, 34,500 jetons pour le tir de Stanz, moyennant une dépense de fr. 348, et d'après un seul modèle ; une partie de ces jetons étaient en zinc, les autres étaient en carton recouvert de papier jaune, pour simuler le laiton.

» Les dons d'honneur se sont élevés à fr. 89,557.

» Pour le Tir fédéral de la Chaux-de-Fonds 1863, qui eut à tous égards la réussite la plus complète, et en faveur duquel les

dons d'honneur atteignirent le chiffre énorme de fr. 180,732»85, on ne frappa non plus que 6000 écus, moyennant une dépense de fr. 1878»29.

» Ecus et jetons furent frappés à la Monnaie fédérale, ces derniers en laiton, au nombre de 70,000 à fr. 22 le mille. Frappe et métal, fr. 1540, coin fr. 40, total de la dépense pour les jetons, fr. 1580.

» Il est à remarquer d'ailleurs que dès 1855 toutes les frappes d'écus furent exécutées à la Monnaie fédérale ; nous trouvons donc en suivant, — Schaffhouse 1865, qui en eut 10,000, — Schwyz 1867, 8000, — Zoug 1869, 6000 — et Zurich 1872, 10,000.

» L'écu du Tir fédéral de St-Gall est un des moins beaux de la collection ; on en frappa 15,000. On alla jusqu'à 20,000 pour Lausanne 1876.

» C'est Bâle qui atteignit en premier lieu le maximum, en 1879, avec 30,000 pièces : mais comme l'écu de cette belle fête était réussi (*), les plaintes ne se produisirent pas trop vivement ; on avait été un peu surpris, et, comme nous l'avons dit en commençant, les réclamations ne devinrent plus énergiques qu'en 1881 et 1883, lorsqu'on vit maintenir le maximum de 30,000, dont on avait eu le temps de reconnaître l'abus.

» En résumé, on peut dire que toutes les frappes au-dessous de 10,000 ont été trop faibles, eu égard au grand nombre d'amateurs de ces souvenirs patriotiques, et d'autre part il paraît certain, au moins c'est notre avis, que tout ce qui dépasse 20,000 est de trop, car nul n'est tenu d'accepter un écu de tir en paiement.

» Les jetons des Tirs fédéraux sont devenus rares ; ils ont été remplacés dès 1874 par des bandes en papier ; on aurait plus de peine aujourd'hui de réunir une collection complète des jetons des Tirs fédéraux que de compléter une collection des écus de tir, et cependant, ces jetons forment bien le complément obligatoire d'une collection des souvenirs numismatiques officiels des Tirs fédéraux.

(*) Les Bâlois avaient bien fait les choses ; la gravure de l'écu de 1879 avait été mise au concours avec une prime de fr. 400, qui a été adjugée à M. Durussel : on a payé en outre fr. 3000 pour gravure du coin ; débours divers fr. 43 ; par contre, au prix qu'avait alors l'argent, le boni sur les 30,000 écus a été de fr. 10,158, frais de frappe déduits.

Le bénéfice net de toute l'opération se réduisait donc modestement à fr. 6,715.

» La Monnaie fédérale frappa 40,000 jetons en laiton pour le Tir fédéral de Zurich 1859, 70,000 en laiton pour Schaffhouse 1865, 70,000 en laiton pour Schwyz 1867, 70,000 en laiton pour Zoug 1869, et 70,000 en cuivre rouge pour Zurich 1872.

» Nous connaissons en outre le beau jeton de Soleure 1840, celui de Coire 1842, en laiton, celui de Bâle 1844, en laiton, au revers duquel on voit l'ancien monument de St-Jacques, entouré de l'inscription : Freiheit, Vaterland, 1444, celui de Genève 1851, en laiton et en zinc, d'après un seul modèle, et celui de Soleure 1855, en zinc ; aucun de ceux-ci ne sort de la Monnaie fédérale.

» On nous informe que le jeton de Berne 1857 n'a pas non plus été frappé à la Monnaie fédérale, et quant à ceux de Glaris 1847 et Lucerne 1853, qui doivent exister, nous ne les avons pas encore vus..... »

Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVI^e siècle.

Les anciens jetons suisses sont d'autant plus intéressants qu'ils n'ont pas été frappés, comme cela se pratique de nos jours, dans toutes les circonstances imaginables les plus triviales et les plus futiles.

Nous en communiquons un qui ne manquera pas de piquer la curiosité de beaucoup d'amateurs.

Il est entièrement inédit et, si notre explication est erronée, nous prions les connaisseurs de vouloir bien la rectifier, ce dont nous leur serons très-reconnaissant. Nous en donnons une description et une vignette.

Droit. En trois lignes horizontales

· + ·
S C H N I D
S T V B E N
1 5 + 9 3

dans un grènetis.

(*) Malgré le grand choix de caractères que nous possédons spécialement pour notre *Bulletin*, il nous est souvent impossible, en décrivant une pièce, de reproduire *exactement* les caractères de ses légendes et ses signes monétaires, c'est pourquoi nos lecteurs ne doivent pas voir, dans notre figure, une répétition de notre description. (Réd.)

Revers. Armes, cinq collines surmontées de deux grandes cornes de bouquetin. En travers, dans le champ, I N — S E L dans un grènetis. Diamètre, 27 millimètres. Cuivre.

C'est donc le jeton d'une association de tailleurs qui travaillaient ou se réunissaient pour se délasser dans une auberge d'une petite île située dans le lit du Rhin près de Bâle et qui porte aujourd'hui le nom de *Schneiderinsel*, c'est-à-dire l'île des tailleurs.



Les armes de cette corporation sont fort curieuses. Nous croyons que ce sont les cornes de bouquetin qui ont fait donner en allemand aux tailleurs le sobriquet de *Schneiderbock*, ou que, le sobriquet existant déjà à cette époque, les membres de cette association l'adoptèrent bravement, comme pour en émousser la pointe, ainsi que tel individu se dit *parvenu*, afin qu'on ne lui en fasse pas un reproche.

Le sobriquet français donné aux tailleurs est *pique-prune*, mot qui n'a aucun rapport avec la signification de *Schneiderbock*, auquel les gamins allemands ajoutent : Mek, mek, mek !

Lausanne, 16 septembre 1884. C.-F. TRACHSEL Dr.

Chronique.

Das nächstkommende Jahr 1885 scheint für die schweizerischen Numismatiker ein wahres Glücksjahr werden zu wollen. So vernehme ich aus sicherster Quelle dass unser Collega Herr Georg Bovy in Genf die glückliche Idee hat, eine Serie von Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte anzufertigen und herauszugeben. Hoffen wir dass dieses Vorhaben zur